



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

euro

Question écrite n° 18959

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre délégué au commerce extérieur sur la forte appréciation de l'euro. Depuis seize mois, la monnaie européenne s'est appréciée de 27 % par rapport au dollar, confirmant ainsi un retournement net de tendance depuis la création de la monnaie unique. Pour autant, si cette appréciation témoigne du gain de crédibilité de la monnaie unique par rapport aux investisseurs, elle aurait tendance à légèrement handicaper la compétitivité des entreprises de la zone euro. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser sa position à ce sujet. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

Plusieurs éléments doivent être pris en compte pour juger de l'impact de l'appréciation de l'euro au-delà de son effet mécanique sur la compétitivité-prix : l'importance des échanges intra-zone euro (qui représentent près de 50 % des échanges commerciaux de la zone euro, tandis que le poids relatif des Etats-Unis dans le commerce extérieur de la zone euro représente seulement 13,6 % des échanges de la zone). Par ailleurs, si les entreprises françaises exportent chaque année l'équivalent de 26 milliards d'euros aux Etats-Unis, elles produisent sur place un montant beaucoup plus élevé (150 milliards de dollars) ; l'effet favorable de l'appréciation de l'euro sur l'inflation dans la zone euro et donc sur le pouvoir d'achat. D'une façon générale, un euro fort et stable est dans l'intérêt de la zone euro.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18959

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : commerce extérieur

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 2003, page 4006

Réponse publiée le : 4 août 2003, page 6203